VAUCLUSE.FR

GUIDE
RIVIÈRE

Tous concernés - Tous

responsables !

Vaucluse
Chargement...

.

Ensemble, préservons les milieux naturels

L’entretien courant de la végétation est légalement à la charge des riverains, considérés comme « propriétaires de la moitié du lit ».

Les syndicats des cours d’eau sont disponibles pour accompagner et conseiller les riverains afin de gérer durablement les abords des rivières et en améliorer la biodiversité. Il sera, notamment, conseillé de favoriser des bandes enherbées, maintenir les ripisylves, favoriser la libre circulation des eaux ou protéger les arbres dont la coupe à blanc est interdite. Lieux de reproduction, d’alimentation et de croissance pour nombre d’animaux et de végétaux, la trame constituée par ces écosystèmes est primordiale à préserver sans trop de discontinuité. Sauf autorisation, il est interdit de construire dans le lit des rivières. Pour toute demande d’autorisation/déclaration de travaux en rivière ou de déclaration de dépôt sauvage, il faut s’adresser au Services de l’Etat en Vaucluse, Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Milieux naturels (DDT), à Avignon.

Limitons la pollution, notre rivière n'est pas une poubelle !

Réduire notre quantité de déchets paraît aujourd’hui essentiel pour éviter les pollutions. Les diverses opérations de nettoyage, notamment la Journée mondiale du nettoyage de la planète, impliquant des centaines de bénévoles sur le territoire, témoignent de la quantité pharaonique
de déchets encore laissés dans nos cours d’eau. Moins visibles mais tout autant dangereuses, trop de molécules chimiques sont présentes. Les rejets directs sont interdits mais il existe cependant des résidus émanant de produits toxiques et dangereux comme les hydrocarbures,
les acides, les huiles de vidange, les substances inflammables, les médicaments…

Je me mouille pour la
rivière,

SOS pollution !

Si vous êtes témoin d’une
pollution de rivière ou si
vous constatez la présence
d’espèces animales
dérangeantes ou encore si
vous observez des espèces
blessées, contacter l’Office
Français de la Biodiversité,
doté de pouvoirs de police
de l’environnement,

Contact : 04 90 90 49 05.

Courriel
: sd84@ofb.gouv.fr

Economisons l'eau, soyons
écon"eau"mes !

Chasser les robinets qui
coulent, privilégier la
douche aux bains... Chaque
geste compte pour
économiser l’eau. N’hésitez
pas à vous informer !

En cas de doute sur
d’éventuelles fuites, relevez
votre compteur et surveillez
votre consommation. Et
n’oubliez pas en période de
sècheresse, de respecter les
restrictions d’usage pour le
bien de tous et de nos
rivières !

Département de Vaucluse

.

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

.